

Compte-rendu de la réunion du 04 juillet 2017. 2018

Présents :

Mesdames Dr Marie-Céline Ratinaud (Médecin de Prévention UCA), K. Guérin (représentante Personnels Enseignants), S. Sarraute (Assistante de Prévention), A. Job (Assistante de Prévention), E. Petit (Assistante de Prévention), P. Landais (Ingénieure de Prévention et de Sécurité CNRS-DR7), A. Visseq (représentante Etudiants, CDD, Post-Docs)

Messieurs F. Leroux (Directeur ICCF), G. Voyard (Assistant de Prévention Référent), M. Mercier (Conseiller de Prévention adjoint UCA), Y. Hersant (Responsable Qualité ICCF), A. Gautier (représentant Personnels chercheurs), C. Chastaing (Assistant de Prévention Sigma Clermont), X. Farges (Conseiller Hygiène et Sécurité ICCF)

Absents excusés :

Dr BIAT, (Médecin de Prévention CNRS), Nicolas BIESSE (Conseiller de Prévention UCA – Responsable du Service de Prévention des Risques)

Ordre du jour :

- 1. Validation des CR des 2 dernières commissions de Juillet 2017 et Janvier 2018.**
- 2. Bilan technique et comptable pour les 6 premiers mois de 2018.**
- 3. Etude des fiches du registre SST de l'Institut.**
- 4. Validation du Plan d'Actions 2018 issu du Document Unique.**
- 5. Questions diverses.**

NB :

Les présentations diffusées lors de la commission sont jointes à ce compte-rendu.

1. Validation des CR des 2 dernières commissions de Juillet 2017 et Janvier 2018.

Les CR de Juillet 2017 et Janvier 2018 sont validés par l'ensemble de la Commission.

2. Bilan technique et comptable pour les 6 premiers mois de 2018.

=> se reporter à la présentation jointe à ce compte-rendu.

P.LANDAIS demande à quoi correspondent les frais de télésurveillance.

G.VOYARD lui répond que ces frais concernent les dispositifs PTI présents en CHIMIE 3 et CHIMIE 4.

P.LANDAIS demande le lien avec le PC Sécurité du campus.

G.VOYARD lui répond qu'aucun car les PTI sont utilisés hors des heures ouvrables du PC Sécurité.

M.MERCIER demande le nom de la société de télésurveillance.

X.FARGES répond NEXECUR, anciennement TELESECUR-SORETEL, basée à CLERMONT-FERRAND.

C.CHASTAING demande si 2 PTI sont suffisants pour l'institut

G.VOYARD lui répond que les PTI sont mis aux endroits stratégiques au vu des activités hors heures ouvrables, en CHIMIE 3 et CHIMIE 4.

Y.HERSANT demande si le contrôle des sorbonnes va se faire, et si nous devons payer

M.MERCIER lui répond que le marché des sorbonnes est dans les mains du Service des Marchés, et qu'il sera publié dans les jours qui viennent. Le contrôle pourrait avoir lieu avant la fin de l'année 2018. L'année 2017 n'a pas été couverte par les contrôles qui auraient dus être faits.

G.VOYARD demande sur combien d'années va courir le marché

M.MERCIER répond 3 ans + 1 année (1^{ère} année, renouvelable 3 fois)

Y.HERSANT précise que les derniers contrôles de 2016 avaient été faits de façon peu professionnels quelque fois

M.MERCIER fait savoir qu'il est preneur d'informations sur les prestataires étant intervenus auparavant.

G.VOYARD précise qu'il avait informé le SPR de ce fait, et que l'ICCF se demandait si cette vérification ne se ferait pas par leur propres moyens.

C.CHASTAING demande si c'est bien un organisme agréé qui fait ces vérifications.

M.MERCIER répond que même avec la certification requise, les organismes n'effectuent pas le même degré de prestations.

G.VOYARD précise bien que c'est la qualité des actions qui était remise en cause, comme le fait d'avoir déclaré une sorbonne « non conforme », alors qu'elle était simplement mise sur OFF.

C.JOUSSE demande si ce ne serait pas plus judicieux de former en interne une personne allant faire ces vérifications.

M.MERCIER répond que cela peut être effectivement fait par un technicien compétent.

P.LANDAIS précise que la difficulté est dans le fait de devoir faire un test de confinement également.

Y.HERSANT répond que les entreprises ne le font pas.

P.LANDAIS précise qu'il faut leur demander.

M.MERCIER dit que dans le marché, les mesures de confinement peuvent être faites à la demande.

Y.HERSANT précise qu'aucune valeur de confinement n'est connue à l'ICCF.

P.LANDAIS lui répond qu'à l'époque, il n'existait pas dans les textes les valeurs réglementaires de confinement. Ces mesures devraient être faites régulièrement.

M.MERCIER répond que la perspective de contrôle en interne n'est pas à l'étude car cela voudrait dire avoir un technicien à 100 % sur ces missions, ce qui n'est pas actuellement possible.

G.VOYARD précise que la perspective de contrôle en interne était une piste de réflexion qu'avait eu l'ICCF.

F.LEROUX précise que la réflexion aurait été de faire faire les contrôles par une entreprise extérieure agréé une fois sur 3, le reste en interne. Il demande si une décision de cet ordre ne pourrait pas être pris ce jour.

Y.HERSANT lui répond qu'il faut attendre de voir la politique mise en œuvre par l'UCA avant de décider, car l'UCA risque de payer déjà cette prestation. Il demande à M.MERCIER de nous dire si toutes ces prestations seront faites en extérieur, ou si des personnes pourraient être formées en interne pour assurer cette prestation.

M.MERCIER répond que la demande ayant été faite a été de solliciter un budget pour faire effectuer par un organisme extérieur cette prestation sur le périmètre UCA. Les labos ne paieront pas cette prestation.

P.LANDAIS précise que même si les textes autorisent un technicien compétent, il faut que l'établissement connaisse bien son cadre d'action quant au niveau de ses responsabilités en cas de défaillances.

X.FARGES présente un récapitulatif des actions ayant été lancées depuis le début de l'année 2018.

P.LANDAIS demande si les fiches FEVAR ont été envoyées séparément entre les agents CNRS et UCA.

X.FARGES lui répond que les fiches FEVAR CNRS ont été envoyées, pas celles des personnels UCA.

C.CHASTAING demande une précision sur l'ouverture des soutes de déchets de produits chimiques ouvertes tous les 15 jours, à savoir les jeudi des semaines impaires.

M.MERCIER précise à C.CHASTAING qu'il faut contacter Jean-François GONIN du SPR pour cette problématique d'évacuation de déchets.

C.CHASTAING demande depuis combien de temps cette mesure est prise.

G.VOYARD lui répond depuis le mois de Mars.

M.MERCIER demande si le chariot acheté remplit bien son rôle.

G.VOYARD lui répond par la positive.

X.FARGES précise que ce chariot est stocké actuellement au RDJ de CHIMIE 6 pour le moment.

A.VISSEQ demande si les fiches FEVAR sont bien les fiches d'exposition.

X.FARGES répond par l'affirmative.

A.VISSEQ demande quelle est la politique de l'ICCF à ce sujet, sachant que pour le CNRS, l'établissement et la transmission de ces fiches est obligatoire, et que l'ICCF voulait la mettre en place.

P.LANDAIS répond que l'établissement de ces fiches est obligatoire par le Code du Travail.

A.VISSEQ demande si ces fiches pourraient être données à chaque nouvel entrant.

G.VOYARD lui répond que ces fiches sont données à chaque nouveau sortant, ces documents faisant état des lieux de chaque produit ayant été utilisés durant la période de travail.

P.LANDAIS explique que FEVAR a été développé pour établir l'exposition des travailleurs aux risques chimiques ; il ne s'agit pas uniquement d'un listing des produits, mais bien également des conditions auxquelles ont été faites ces expositions.

A.VISSEQ précise qu'elle a reçu de la part de l'assistant de prévention une fiche FEVAR à remplir reprenant 1 an et ½ de produits manipulés, donnée le 1^{er} juin pour le 30 juin, tâche très difficile à effectuer, voire impossible. A.VISSEQ demande simplement que cette fiche soit donnée à l'arrivée afin de pouvoir remplir cette fiche au fur et à mesure.

P.LANDAIS précise que le fichier FEVAR est accessible toute l'année sur l'intranet CNRS et que les utilisateurs peuvent le mettre à jour régulièrement.

X.FARGES demande s'il s'agit bien d'un problème de timing dans la distribution de ces fiches.

A.VISSEQ répond affirmativement.

P.LANDAIS précise que chaque année, un courrier est envoyé du CNRS pour demander aux personnels de remplir ces fiches.

A.VISSEQ exprime surtout la difficulté à remplir ces fiches dans les délais impartis, et qu'elle souhaiterait avoir plus de temps pour remplir ce document.

P.LANDAIS précise que remplir cette feuille pourrait se faire au fur et à mesure pour ne pas avoir à remplir cela avec très peu de temps.

F.LEROUX demande si le document CNRS peut être appliqué aux autres personnels universitaires notamment.

P.LANDAIS répond par l'affirmative.

F.LEROUX demande si cette démarche a été instaurée au niveau de l'université.

M.MERCIER lui répond que les APs ont reçus une sensibilisation, mais qu'aucun courrier émanant du politique n'a été fait.

F.LEROUX propose que ce formulaire soit mis dans les documents utiles sur l'intranet de l'ICCF, et que l'info soit donnée aux nouveaux entrants.

M-C.RATINAUD rappelle le caractère obligatoire de cette fiche d'exposition, que FEVAR a été validé depuis longtemps au niveau du CHSCT de l'UCA. Elle demande que de la même façon que ces fiches sont transmises au CNRS, celles-ci doivent être transmises à l'UCA. M-C.RATINAUD interpelle le SPR en leur disant qu'un rappel pourrait être fait à leur niveau.

P.LANDAIS précise que l'outil FEVAR permet de faire une évaluation avec des codes couleurs permettant de voir l'importance des risques des produits manipulés et de leur niveau d'exposition. Elle précise aussi que FEVAR contient 5800 produits identifiés et que cela permet de couvrir quasiment tous les produits utilisés, avec notamment tous les CMR.

M-C.RATINAUD demande si il serait possible de faire remonter les produits non connus dans FEVAR.

P.LANDAIS lui répond que pour le moment, pas d'évolution prévue pour FEVAR.

C.JOUSSE interpelle G.VOYARD sur la thématique cryogénique, ceci afin de faire évoluer la sécurité concernant le transport de l'azote liquide.

X.FARGES répond que ce sujet a été mis de côté suite à des tâches autres faites depuis ces derniers mois. X.FARGES en profite pour signaler à M.MERCIER qu'il reçoit régulièrement des remontées d'infos de problématiques liées à l'azote liquide, à savoir des vannes ne devant pas être touchées, et qui sont finalement manipulées (ex : vanne rouge). Le cas de figure pouvant arriver est le fait que la pression de distribution peut être modifiée par des utilisateurs, et créer des soucis de sécurité par projections non voulues d'azote.

Y.HERSANT demande si c'est bien le SPR qui est responsable de cette cuve à azote liquide.

M.MERCIER lui répond que le service assure le suivi, mais que l'entretien est assuré par le prestataire, à savoir AIR LIQUIDE.

Y.HERSANT demande où en est la situation .

M.MERCIER lui répond qu'il n'en a aucune idée. (31.20)

E.PETIT répond que la situation est toujours la même, à savoir dégradée.

A.GAUTIER demande si une solution d'amenée directe d'azote pourrait être envisagée car les problèmes de cette cuve ne se règlent pas depuis plusieurs années.

F.LEROUX cite notamment le fait que le service de RMN se fait notamment livrer. Il pose également la question des quantités utilisées qui chuteraient d'après ses informations. Il parle également de la qualité de l'azote qui serait à discuter.

X.FARGES intervient en parlant de la modification des codes utilisateurs qui avait été réfléchi et modifiée, mais sur laquelle il ne peut pas avancer car le pupitre doit être changé pour modifier les codes de façon effective.

Y.HERSANT dit que les procédures sont toujours dites en manuel, en mode dégradé.

X.FARGES précise que cette situation dure depuis très longtemps.

Y.HERSANT parle aussi du problème à venir de la facturation car les utilisateurs n'étant pas identifiés avec le mode dégradé, qui va payer au final les factures à venir ?

F.LEROUX précise que cette bonbonne n'est pas à usage exclusif de l'ICCF mais bien de tous les utilisateurs, et que du coup, tout le monde est concerné par ces problèmes.

M.MERCIER lui répond qu'il a reçu un message d'un utilisateur de Physique qui constate les mêmes problèmes.

M-C.RATINAUD propose de faire remonter cette problématique au niveau du CHS de l'ICCF.

G.VOYARD propose d'en parler directement au CHSCT de l'UCA.

X.FARGES dit qu'il avait déjà effectué des réunions courant 2011 ou 2012 avec Monsieur DEMANZE de chez AIR LIQUIDE.

Y.HERSANT demande à qui revient la charge financière du changement du pupitre, ce qui représente le blocage.

X.FARGES lui répond qu'on ne sait pas. Le sujet est délicat car le matériel appartient à AIR LIQUIDE, mais l'utilisation est multiple. Le financement du changement de ce pupitre pourrait se faire au prorata du nombre d'utilisateurs de cette cuve.

Y.HERSANT demande si ce n'est pas au prestataire de payer le pupitre.

X.FARGES répond qu'AIR LIQUIDE avait proposé un devis de remplacement qui n'a pas été suivi.

G.VOYARD demande si l'UCA est propriétaire de l'installation.

X.FARGES répond que non, et qu'AIR LIQUIDE n'intervient pas car il considère que son matériel a été dégradé par les utilisateurs.

F.LEROUX et Y.HERSANT disent que le matériel en place est vieux.

X.FARGES répond qu'il en a fait part depuis des années aux services et commissions concernées. Il serait judicieux de faire remonter ce souci à nouveau au CHSCT de l'UCA, à condition que des actions soient menées derrière cette remontée.

F.LEROUX demande si le souci ne peut pas venir aussi du monopole d'AIR LIQUIDE.

Y.HERSANT répond que non, LINDE par exemple pourrait faire cette prestation.

A.GAUTIER demande comment se passe le renouvellement de ce contrat.

M.MERCIER répond que d'après lui, la bonbonne a été installée il y a plusieurs années sur le campus, et que le renouvellement se fait automatiquement.

A.GAUTIER demande à ce qu'il y ait un marché public d'ouvert, permettant de mettre en concurrence des fournisseurs, et cela permettrait de régler en partie cette problématique.

Y.HERSANT précise qu'il est surpris que depuis la création de l'UCA, alors que les services financiers se soient penchés sur ces questions, le cas de la cuve AIR LIQUIDE n'ait pas été vu.

M.MERCIER dit qu'il y a eu une prémisse de réflexion émanant d'utilisateurs de médecine, mais qui n'a pas été suivie. Le SPR n'a pas été ressollicité.

F.LEROUX demande s'il faut attendre un accident majeur avant de faire des actions correctives.

M.MERCIER lui répond que non et qu'il faudrait refaire le point.

F.LEROUX dit qu'à un moment cet évènement va malheureusement arriver.

M.MERCIER répond qu'il faudrait peut-être relancer le prestataire avec courrier recommandé avec accusé de réception.

F.LEROUX estime que l'installation est loupée depuis le début ; il aurait fallu sécuriser le niveau d'accès.

X.FARGES dit qu'il avait envoyé il y a plusieurs années à l'époque où il était au SPR un courrier menaçant de condamner la cuve à azote liquide car les utilisateurs touchaient des vannes auxquelles ils n'avaient pas le droit de toucher, mettant en danger la sécurité des autres utilisateurs.

D'autre part, X.FARGES précise que le problème majeur de cette cuve est le fait qu'il n'existe aucun gestionnaire attribué officiel de cette cuve.

Y.HERSANT demande si toutes les personnes qui utilisent l'azote liquide sont formées à cela, ce dont il dit avoir un doute.

A.VISSEQ demande si des formations ont eu lieu.

F.LEROUX parle également d'un problème économique car des bonbonnes azote livrées reviennent moins cher que l'azote présent dans la cuve, à hauteur de quasiment deux fois plus cher.

M.MERCIER demande si les autres labos pourraient se faire livrer de la même manière que le service de RMN.

F.LEROUX lui répond que il aurait été dit que le prix serait supérieur. Du coup, si le « feu vert » universitaire été donné pour que les labos puissent chercher ailleurs de l'azote liquide, cela se ferait.

S.SARRAUTE pense que l'augmentation du coût de l'azote liquide à la cuve vient du fait que certaines unités sont déjà parties de ce système, faisant augmenter le prix au litre par utilisateur. Le RMN par exemple se servait avant sur cette cuve.

F.LEROUX parle aussi d'une qualité d'azote moindre à la cuve.

M.MERCIER dit qu'il faudrait voir les besoins de chaque utilisateur dans une démarche de remise à plat de cette thématique.

Y.HERSANT dit qu'une bonbonne en libre-service est un très bon système quand tout marche bien, quand il est bien sécurisé.

F.LEROUX précise que tout marche encore mieux lorsque une personne est dédiée avec des horaires dédiés pour cette tâche, comme à l'époque de l'ancien centre de cryogénie.

(X.FARGES finit la présentation du bilan technique et comptable)

3. Etude des fiches du registre SST de l'Institut.

X.FARGES indique qu'à ce jour, 21 fiches ont été rédigées dans le Registre Santé Sécurité au travail. Il en fait la présentation. (=> cf document en annexe)

X.FARGES insiste sur la problématique du ticket relevant du problème de l'aération en CHIMIE 7, avec les nombreuses relances sans réponse de la DIL UCA, non réponses relevant selon lui de l'ordre du

mépris, et ne solutionnant pas les problèmes de santé pouvant impacter les personnels. Il demande à P.LANDAIS et M.MERCIER de leur apporter un soutien dans cette démarche.

M-C.RATINAUD précise qu'elle fera une synthèse écrite de son passage effectué dans la matinée même en CHIMIE 7 afin d'appuyer la démarche.

P.LANDAIS s'exprime en disant que si le seul problème est la montée en chaleur dans la pièce sans qu'il y ait une incidence sur la santé et/ou la sécurité des personnels, le CNRS ne pourra pas faire grand-chose.

M-C.RATINAUD lui reprecise qu'il y a aussi un soucis sur la distance entre le lieu d'extraction de l'air et les prises d'air, distance semble t-il trop courte, provoquant le refoulement dans les bureaux de l'air extrait des sorbonnes.

P.LANDAIS reprecise que le CNRS a besoin d'argumentaire sur la potentialité d'accidents pour tenter de faire accélérer les démarches.

F.LEROUX précise que les gaz extraits des salles de labos rentrent dans les bureaux car la distance entre les prises et sorties d'air sont visiblement trop courtes. D'autre part, Fabrice LEROUX parle également de certaines fenêtres ne s'ouvrant pas sur l'extérieur dans ce bâtiment.

X.FARGES demande à Sabine SARRAUTE de bien expliquer la problématique des entrées et sorties d'air trop proches.

S.SARRAUTE explique que le système de chauffage est différent dans chaque laboratoire. Les labos qui ont des sorbonnes possèdent des systèmes de compensation d'air qui permettent de réguler la température.

Certains labos n'ont pas de sorbonnes, ne possèdent pas non plus de tels systèmes de compensation, ce qui entraine une non-régulation de température. La température augmente sans cesse, les utilisateurs sont tenus d'ouvrir les fenêtres pour assurer une régulation.

Il peut aussi arriver que certaines manipulations se doivent d'être faites fenêtres fermées pour assurer la manip, empêchant par là même le refroidissement de la pièce.

X.FARGES redemande à Sabine de parler des émanations dues à des expériences dans les labos, rejetées dans les bureaux à cause des prises d'air trop proches.

S.SARRAUTE explique que les bureaux sont à l'intérieur du patio, et que le seul apport d'air extérieur est réalisé par la VMC, les fenêtres ne s'ouvrant pas sur les extérieurs. Le souci est que la distance entre les entrées-sorties d'air ne sont pas assez longues.

P.LANDAIS dit que ce souci de distance ne résout pas le problème de la température.

G.VOYARD lui précise qu'il existe 2 problèmes différents, les températures et l'aération.

X.FARGES précise que la DIL de l'UCA lui a répondu que cela faisait des années que la situation était comme cela, et que cela ne pouvait pas être une réponse acceptable.

P.LANDAIS dit qu'elle peut entendre l'argument de la dangerosité du rejet des produits dans les bureaux et couloirs.

X.FARGES précise qu'il aurait attendu de la DIL qu'ils fassent intervenir un bureau d'études par exemple pour faire un état des lieux.

G.VOYARD dit que l'ICCF avait proposé il y a plusieurs années de faire rajouter une longueur de tuyau, et que la réponse donné fut que l'ICCF n'était pas compétant pour cela.

X.FARGES précise que l'un des problème majeur est la non-réponse de la DIL sur les tickets envoyés, et qu'il ne peut pas passer toutes ses semaines de travail à ne faire que des relances de mails.

P.LANDAIS demande à ce qu'on lui fasse une remontée précise d'éléments afin qu'elle puisse les transmettre à Frédéric FAURE.

X.FARGES demande à avoir au minimum des réponses de la DIL.

G.VOYARD précise que le souci des aspirations est un des problèmes liés à la non communication de la DIL.

S.SARRAUTE dit qu'un droit de retrait avait été fait 1 an après la livraison du bâtiment pour ce souci d'aération. Des travaux ont été faits à un moment, en tournant de 90° les sorties d'air.

F.LEROUX dit que le but est d'acter ce jour ce dysfonctionnement, et de faire remonter cette problématique au VP Patrimoine, Joël DREVET. Fabrice en parlera également au Président Mathias BERNARD. Il va tenter tout ce qu'il peut pour solutionner le problème en interne.

X.FARGES évoque le problème des voies pompiers par dégradation du signalment de la peinture au sol ; un ticket DIL (#35214) a été envoyé fin janvier 2018 pour cela ; pas de réponses à ce jour.

A.GAUTIER précise que certains véhicules se garent près des bâtiments, d'où risques de non stationnements des véhicules pompiers.

G.VOYARD dit également que les véhicules récupérant les ordures ne peuvent pas passer à certains moments car des véhicules sont garés près des contenants, sur les voies pompiers.

F.LEROUX précise que la peinture ne se voit pas forcément d'où problématique de ces stationnements ; il serait souhaitable que des panneaux soient posés également.

X.FARGES évoque l'accident du 14 juin où une de nos collègues a subi des brûlures à la main avec une réaction d'inflammation de potassium avec de l'éthanol marqué comme « absolu ».

Se pose la question de la présence d'eau dans cet éthanol.

Des analyses ont été lancées à la suite. P.LANDAIS et M.MERCIER sont venus faire une visite d'enquête. Le stockage de ces produits particuliers a été fait, et des conditions de neutralisation de ces produits ont été définies et diffusées par P.LANDAIS et M.MERCIER.

Y.HERSANT précise que du potassium a déjà été neutralisé par le passé avec de l'Ethanol 96 sans qu'aucun incident n'arrive.

P.LANDAIS demande justement pourquoi ces manipulations se sont produits sans incidents par le passé, et pourquoi cet incident est justement arrivé. Elle précise que la littérature demande à ce que le potassium par exemple soit neutralisé non pas avec de l'Ethanol, mais avec du Terbutanol par exemple.

E.PETIT précise que la fiche réflexe a été changée et transmise au PC Sécurité le jour même. Un affichage a été mis sur une armoire.

Les utilisateurs voulaient acheter des petits volumes d'Ethanol pour continuer ces pratiques utilisées depuis longtemps.

A.GAUTIER explique qu'il ne faut pas utiliser de l'éthanol car celui-ci va commencer à nettoyer le potassium, ce qui va faire monter la température, et qui va provoquer une inflammation.

P.LANDAIS demande de mettre à proximité des manipulations des flacons de Terbutanol dédiés à neutraliser ces éléments de potassium.

Y.HERSANT explique que des quantités de potassium ont été détruits par le passé en mettant ces éléments de potassium dans de grandes quantités de glace.

P.LANDAIS dit qu'elle a été interpellée par la grande quantité de métaux alcalins présents dans les armoires de stockage ; elle demande si l'unité a réellement besoin de si grandes quantités.
Si un feu se produit, cette quantité va alimenter le feu.

A.GAUTIER demande des informations sur le remplacement du tuyau qui avait été détérioré lors du contrôle de l'autoclave en novembre 2017, autoclave située dans le laboratoire au-dessus de sa salle de manipulations. Ce problème n'est toujours pas résolu à ce jour, malgré le passage de personnes de la DIL. Ce souci a été provoqué par le passage d'eau très chaude lors d'une vidange de l'autoclave.

4. Validation du Plan d'Actions 2018 issu du Document Unique.

G.VOYARD présente le plan d'action 2018. Celui-ci a été présenté lors du Conseil d'Unité de mai 2018.

(voir pièce jointe)

Y.HERSANT propose de faire sécuriser 6 salles au lieu des 5 prévues, c'est-à-dire sécuriser aussi l'ancienne salle de distillation où sera stocké de l'acétone.

X.FARGES dit que cette remarque est justifiée.

G.VOYARD demande si le fait d'avoir des armoires fermées à clef à l'intérieur de cette salle pourrait dispenser d'avoir ces fermetures par badges.

Y.HERSANT lui répond que les armoires ne seront pas fermées à clef car les produits seront en libre service une fois le local ouvert. On peut aussi attendre que cette salle soit réhabilitée pour faire poser le badge, mais il serait plus judicieux de mutualiser la pose.

X.FARGES précise qu'il va faire réactualiser le devis par Laurent GUILLEMOT de la DIL qui suit ce dossier.

F.LEROUX dit que l'ICCF attend que les travaux soient engagés par l'UCA au niveau de la salle de distillation, c'est-à-dire l'enlèvement des bouteilles de CO2, la réhabilitation de la salle afin que celle-ci devienne une salle de stockage. Du coup, il faudrait peut-être attendre que la salle soit réhabilitée pour engager la pose des lecteurs de badges.

X.FARGES demande si la réserve de solvant est fermée à clef.

Y.HERSANT lui répond que non car la gestion de la clef serait trop compliquée.

G.VOYARD demande si il serait possible de faire une dérivation du système de badge existant vers la porte.

X.FARGES précise que le problème des travaux est le fait qu'un ticket a été fait, une personne de la DIL est passée, et rien n'a été fait pour cette salle à ce jour. Il précise également qu'il va faire remonter au CHSCT de l'UCA une impression de sous-dimensionnement en personnel de la DIL, impactant ces délais de travaux. Aucune entreprise n'est venue à ce jour dans cette salle.

Y.HERSANT dit que nous savions que cette démarche serait longue.

F.LEROUX explique que l'ICCF est conscient de cela, mais qu'il faut malgré tout un point de départ, un « T-0 » pour que les travaux se lancent.

Y.HERSANT dit que le fréon a été enlevé ainsi qu'une bouteille d'Argon à ce jour.

X.FARGES précise qu'à ce jour, nous nous retrouvons à un point de blocage désormais.

G.VOYARD explique qu'il reste le démantèlement électrique de la salle, du SSI, l'enlèvement des bouteilles de CO2.

Y.HERSANT demande pourquoi l'entreprise ne vient pas chercher les bouteilles.

X.FARGES répond en avoir discuté avec Nicolas BIESSE, que ce dossier a été un peu mis de côté pour raison de traitement d'autres problématiques, et qu'il allait se pencher dessus.

(G.VOYARD continue la présentation)

P.LANDAIS parle de la visite effectuée dans la salle des fours en CHIMIE 5 qui est concernée par des extracteurs qui seraient à poser, où des approches de méthodes de travail avaient été évoquées.

E.PETIT explique qu'un prestataire est venu et que la solution technique la plus adaptée serait de mettre des bras aspirants, mis juste au-dessus des fours.

F.LEROUX demande si le système actuel suffirait ou faudrait-il un ajout complet.

E.PETIT lui répond qu'il s'agirait de faire poser un système complet. (moteur en toiture + carottage + pose de bras).

(G.VOYARD continue la présentation)

Y.HERSANT demande ce qu'est une hotte de pesée CMR.

F.LEROUX lui répond que c'est un peu comme des hottes nanomatériaux.

Y.HERSANT demande si c'est un système à filtre.

E.PETIT lui répond que oui.

P.LANDAIS précise qu'il n'est pas préconisé d'utiliser des systèmes à filtres pour les CMR, mais bien des extractions en toiture

Y.HERSANT demande si la pesée de CMR peut se faire dans une sorbonne normale.

P.LANDAIS lui répond que oui, avec extraction en toiture ou façade, mais pas filtrée.

Y.HERSANT précise qu'il faudrait peut-être réfléchir à l'investissement d'une balance adaptée dans ce cas, à mettre sous une sorbonne classique et moins onéreuse qu'une hotte de pesée CMR.

P.LANDAIS demande à structurer la réflexion car les CMR peuvent être liquides, solides, poudre, sous forme de nanomatériaux, et qu'il faut penser à tout cela avant de lancer les investissements.

G.VOYARD propose de réfléchir à ce sujet afin d'affiner le projet.

P.LANDAIS précise qu'elle attend cette réponse avec intérêt car le CNRS va proposer des dotations de 50.000 € renouvelable 4 ans au niveau national pour des postes de pesées de poudres de nanoparticules.

(G.VOYARD continue la présentation)

P.LANDAIS propose de suivre la démarche de F.LEROUX pour la ventilation de CHIMIE 7, à savoir chercher la solution d'abord en interne UCA.

M-C.RATINAUD dit qu'elle va suivre ce dossier en en parlant notamment au CHSCT de l'UCA.

P.LANDAIS demande bien à faire apparaître ce problème dans le Plan d'Action afin que l'Institut de Chimie puisse éventuellement intervenir financièrement.

(G.VOYARD continue la présentation)

C.JOUSSE reparle de la problématique du transport des dewares d'azote liquide ; il voudrait savoir si cette thématique pourrait être inclus dans le plan d'action à mener.

G.VOYARD lui répond qu'il est difficile de le faire rentrer dans le DU étant extra bâtiment.

P.LANDAIS lui répond que ce problème peut être rentré malgré tout dans le DU, dans une rubrique espaces extérieurs.

C.JOUSSE répond que ce problème est intra et extra bâtiments, avec la présence des dewares dans les bâtiments.

A.VISSEQ précise qu'il peut aussi y avoir un soucis de soulèvement du deware pour mettre l'azote dans une bonbonne car le deware peut être lourd.

C.JOUSSE explique qu'un chariot avec roulettes et poignée de versement a été réalisé en CHIMIE 7 par exemple.

G.VOYARD précise que l'on parle là de deux problèmes, la manutention et le transport.

C.JOUSSE dit que les deux problèmes peuvent être résolus avec un seul système.

F.LEROUX parle du problème de roulage sur le goudron, et du versement. Le technicien travaillant à l'atelier mécanique a effectivement fait deux chariots mais ceux-ci ne sont pas agréés. La solution doit-elle être d'acheter une solution sécurisée ? Il demande également de combien de chariot l'institut devrait se doter ?

G.VOYARD lui répond une dizaine.

F.LEROUX répond qu'il faudrait réduire ce nombre.

Y.HERSANT demande si l'institut aurait besoin d'autant de dewares.

G.VOYARD précise que l'institut possède une douzaine de dewares avec une forme différente pour chaque.

F.LEROUX demande si nous ne devrions pas standardiser les dewares afin de faciliter.

E.PETIT explique qu'elle a par exemple une petite bonbonne avec la quantité nécessaire pour 15 jours d'utilisation.

F.LEROUX précise que la standardisation permettrait d'évacuer les dewares obsolètes ou ayant eu des chocs par exemple.

P.LANDAIS explique qu'un soucis de transport a eu lieu à Lyon avec une bouteille de gaz ainsi que le manipulateur qui se sont renversés en butant sur un passage de porte.

C.JOUSSE explique que nous rencontrons des soucis avec des passages de portes, mais également avec d'autres infrastructures (passage de trottoirs, descente bétonnée avec rigoles, etc)

F.LEROUX demande à ce que les APs et X.FARGES puissent avoir une réflexion sur ce point.

X.FARGES explique qu'une première phase de travail a été faite sur des dewares, les différents codes utilisateurs, ceci afin de commencer une démarche d'optimisation de cette thématique.

Y.HERSANT explique qu'il avait remarqué un deware qui fuyait, et se posait la question de la présence de ce deware encore dans le labo.

F.LEROUX demande un travail de réflexion sur ce point.

C.JOUSSE parle également de la notion d'ADR.

P.LANDAIS demande si le campus est public. Réponse positive de l'ensemble des personnes.

M.MERCIER explique que l'université a récemment reçu un courrier de la Mairie d'Aubières demandant que ce qu'un passage piéton soit fait sur une rue allant de l'IUT au LMV, impliquant que la rue nous appartiendrait.

P.LANDAIS reprecise que l'ADR s'applique sur les voies publiques.

G.VOYARD demande si le plan d'actions convient à l'ensemble, et si celui-ci doit inclure la problématique de transport plus manipulation d'azote liquide.

M-C.RATINAUD demande à ce que la généralisation des fiches FEVAR soit faite à tous les agents, et pas uniquement ceux du CNRS.

G.VOYARD et X.FARGES disent que cela est acté.

P.LANDAIS précise que cette mention peut être mentionnée sur le plan d'actions 2018. D'autre part, elle explique que le CNRS suivra la démarche d'achat des armoires ventilées.

E.PETIT explique que la thématique laser est particulièrement importante, et que des démarches doivent être faites pour les raisons suivantes : pas de lunettes actuellement, ou sinon obsolètes, pas de voyants extérieurs, une porte vitrée sans occultant, etc.

F.LEROUX précise qu'une opération d'achat EPI peut être faite rapidement.

P.LANDAIS et M.MERCIER demandent à accompagner cette démarche. Elle demande également si nous possédons des imprimantes 3D. Réponse négative de l'ensemble.

5. Questions diverses.

Y.HERSANT demande de qui relève les problématiques RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), car cela concerne des données de sécurité.

P.LANDAIS répond que cela relève d'une politique d'établissement.

F.LEROUX que des comptes ont été notamment piratés lors de séjours à l'étranger. Il faut attendre les directives de nos tutelles.

Y.HERSANT demande également quelles pourraient être les solutions pour faire détruire des documents sécurisés type copies d'examens.

G.VOYARD dit que des documents peuvent être détruits au bout de 5 ans.

Y.HERSANT parle également d'autres documents types publications, la RGPD en parlant.

P.LANDAIS explique qu'une société vient à Lyon pour détruire sur site les documents qui ont été placés dans des bacs.

Y.HERSANT parle du fait que les disques durs des ordinateurs devraient être également chiffrés. Il explique que lors des déplacements à l'étranger, aucun document ne doit être apporté, un ordinateur vide devrait être amené.

A.GAUTIER demande où on est-on sur les pompes.

F.LEROUX dit que Yaël HERSANT a fait un listing faisant ressortir 56 pompes à palettes. Un vacuomètre a été acheté pour mesure de pression.

X.FARGES précise que l'étape d'après devrait être de voir la fréquence de vérification de chaque pompe ; il estime que le minima devrait être d'une fois par an.

A.GAUTIER et Y.HERSANT estiment que certaines pompes ne pourraient pas être vérifiées 1 fois par an.

H.HERSANT explique que certaines pompes sont utilisées 24 heures sur 24, d'autres sont utilisées 2 ou 3 fois par an. Des pompes ont déjà un suivi régulier. D'autres ne possèdent pas de suivi.

Il explique que pour lui, 4 niveaux de maintenance (niveau de vide - vidange – changement des joints – changements de joints + palettes) devraient être mis en place pour chaque pompe. Il faudrait définir quel niveau de maintenance à quelle fréquence.

G.VOYARD explique que le plus difficile sera de trouver le « TO »

H.HERSANT explique que le plus difficile sera de trouver la bonne personne à qui demander ces renseignements.

X.FARGES explique que la définition du suivi de chaque pompe est relativement complexe à établir, mais également d'assurer le suivi de ces pompes, en pensant bien à la veille et la notification des actions à mener. En plus de cela, il faudrait mettre des systèmes d'alerte.

P.LANDAIS dit qu'un tableau Excel pourrait être mis en place avec des alertes à créer.

X.FARGES explique que ce type de tableau a déjà été créé pour d'autres vérifications réglementaires.

P.LANDAIS demande si des pompes sont enfermées dans des placards car cela a provoqué un incendie dans une unité de travail au CNRS.

F.LEROUX propose de faire un code couleur par exemple comme dans FEVAR. Il propose également de faire évacuer les pompes ne marchant pas.

Y.HERSANT parle également des pompes à membranes dont le nombre serait peut-être de 80.

A.VISSEQ parle des salles de stockage de bouteilles de gaz fermées à clef car en dehors des accès badgés. Elle demande de ce qu'il en est de la gestion de la clef.

G.VOYARD dit qu'il ne souhaite pas multiplier le nombre de clefs pour éviter les soucis de gestion d'un trop nombre de clefs. Le lieu de stockage de la clef est défini et accessible à toute personne le souhaitant.

A.VISSEQ demande si les personnels ont été consultés, et si on peut contrôler qui a pris la clef à un instant « t ».

X.FARGES explique que la clef peut être prise sans marquer son nom sur un registre ; il insiste sur le fait que la priorité est bien le fait que ces salles doivent être fermées à clef.

A.VISSEQ dit que la clef n'a pas été trouvée à sa place à certains moments.

G.VOYARD explique qu'il s'agit là d'un problème de communication.

A.VISSEQ et C.JOUSSE disent que les utilisateurs n'ont pas été consultés.

X.FARGES explique que cette première phase de mise de disposition de la clef au RDC est un essai, et que cela sera changé plus tard si cette méthode ne marche pas.

F.LEROUX demande ce qu'il en est au niveau accès pompiers.

G.VOYARD répond que le PC a un double des clefs ; d'autre part, un double de ces clefs se trouve dans une boîte à clefs dans la salle de TP à côté de l'atelier de l'ICCF.

X.FARGES dit qu'il est hors de question que la mise en place d'un système crée des problèmes de type RPS par exemple.

A.VISSEQ parle maintenant du problème des interventions en toiture (ex : DALKIA) pour lesquelles les utilisateurs sont avertis au dernier moment, 24 heures à l'avance par exemple, notamment par l'AP du bâtiment.

F.LEROUX explique que la priorité doit être donnée aux utilisateurs et pas aux entreprises extérieures. Il faut changer la façon de travailler, à savoir que les entreprises extérieures ne doivent pas dicter leurs interventions, mais doivent s'adapter à nos besoins.

Il faut distinguer les interventions d'urgence avec celle de maintenance qui peuvent être prévus à l'avance.

C.JOUSSE intervient pour le projet QVT déposé en CHIMIE 4 qui n'a pas donné suite ; un dépôt de fiche H&S sera peut-être déposée dans ce cadre.

F.LEROUX déplore que ce projet n'ai pas abouti. Cependant, la salle reste correcte, nécessitant un rafraichissement, mais par prioritaire au vu des autres demandes de sécurité notamment.